A62 SAUVETAGE; LUTTE CONTRE L'INCENDIE (échelles E06C)

A62B DISPOSITIFS, APPAREILS OU PROCÉDÉS DE SAUVETAGE (soupapes spécialement conçues pour usage médical A61M 39/00; dispositifs, appareils ou procédés de sauvetage spécialement conçus pour le sauvetage en mer B63C 9/00; équipement de plongeurs B63C 11/00; spécialement conçus pour être utilisés en aéronautique, p.ex. parachutes, sièges éjectables, B64D; dispositifs de sauvetage particuliers aux mines E21F 11/00)

Schéma général

SAUVETAGE, p.ex. EN CAS D'INCENDIE
- Moyens de sauvetage ou de protection 1/00, 3/00, 5/00
- Caissons respiratoires 31/00
- Moyens de sauvetage pour personne en état de mort apparente 33/00

MASQUES OU APPAREILS RESPIRATOIRES INDIVIDUELS
- Types 7/00, 18/00
- Parties constitutives 9/00, 18/08
- Cartouches, générateurs d'oxygène, filtres 19/00, 21/00, 23/00
- Emmagasinage, essais 25/00, 27/00

VÊTEMENTS DE PROTECTION, CEINTURES DE SÉCURITÉ 17/00, 35/00

DISPOSITIFS COLLECTIFS POUR LA PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES OU POUR LA PROTECTION CONTRE LES AGENTS CHIMIQUES
- Conditionnement de l'air ou ventilation dans les enceintes closes 11/00, 13/00
- Autres protections 15/00, 29/00

AUTRES MOYENS DE SAUVETAGE 37/00

Sauvetage hors des bâtiments ou similaire (en montagne ou sur les arbres A63B 27/00, A63B 29/00; hors des navires B63C)

1/00 Dispositifs pour faire descendre des personnes hors des bâtiments ou dans des situations analogues

1/02 . faisant usage de cages, sacs ou dispositifs similaires de sauvetage (ascenseurs, escaliers ou trottoirs roulants B66B)

1/04 . . Eléments, p.ex. dispositifs d'attache

1/06 . à l'aide de dispositifs de descente à câble (cabestans, treuils B66D)

1/08 . . avec mécanisme de freinage pour treuils ou poulies

1/10 . . . à action mécanique

1/12 . . . à action hydraulique

1/14 . . avec freins coulissant le long du câble

1/16 . . Câbles ou courroies de sauvetage (ceintures de sécurité A62B 35/00; cordes d'alpinisme A63B 29/02; ceintures de sauvetage en mer B63C)

1/18 . . Autres éléments pour dispositifs de descente par câbles, p.ex. tendeurs pour câbles, dispositifs de lancement des câbles

1/20 . faisant usage de câbles lisses, perches lisses ou glissières, p.ex. manches, tubes rigides, gouttières, plaques glissantes

1/22 . faisant usage de dispositifs pour sauter, p.ex. toiles de sauvetage, matelas de sauvetage

3/00 Dispositifs ou éléments pour faciliter l'évacuation des bâtiments ou similaires, p.ex. boucliers de protection, écrans de protection; **Dispositifs portatifs pour empêcher la fumée de pénétrer dans certaines parties du bâtiment** (A62B 1/00 a priorité)

5/00 Autres moyens de sauvetage en cas d'incendie (échelles E06C)

Appareils de réanimation; **Masques à gaz, y compris les appareils respiratoires, p.ex. pour hautes altitudes, ou leurs masques**; **Dispositifs de protection contre les agents chimiques nocifs** (composition des matériaux pour les revêtements protecteurs contre les agents chimiques nocifs A62D 5/00, pour les parties transparentes des appareils respiratoires A62D 7/00; composition des substances chimiques utilisées dans les appareils respiratoires A62D 9/00)

7/00 Appareils respiratoires (à usage médical A61M 16/00)

7/02 . à air ou oxygène comprimé

7/04 . . et avec valves commandées par les poumons

7/06 . à oxygène liquide

7/08 . contenant des compositions chimiques dégageant de l'oxygène

7/10 . avec des éléments filtrants

7/12 . avec tubulure d'accès d'air frais

7/14 . pour vol à haute altitude

9/00 Parties constitutives des appareils respiratoires (A62B 19/00, A62B 21/00, A62B 23/00 ont priorité) **[4]**

9/02 . Valves

9/04 . Raccords; Carcasses

9/06 . Embouchures; Pinces pour le nez (pour usages médicaux A61M 15/00)

11/00 Dispositifs pour le reconditionnement de l'air respirable dans des enceintes closes (purification chimique, désinfection ou stérilisation de l'air A61L; dans les avions ou sous-marins, pour autant qu'ils influencent la construction du véhicule ou dépendent de cette construction respectivement B63B, B64D; conditionnement d'air en général F24F)

13/00 Dispositifs spéciaux pour la ventilation d'abris étanches aux gaz (ventilation en général F24F)

15/00 Installations, p.ex. avec appareils respiratoires distincts pour la protection contre les gaz délétères ou substances nocives (au point de vue construction E04H 9/00)

17/00 **Vêtements de protection contre la chaleur, les agents chimiques nuisibles ou pour l'emploi à haute altitude** (vêtements de protection pour le travail ou le sport A41D 13/00; protection des yeux ou des oreilles A61F 9/00; composition des matériaux utilisés pour les vêtements de protection A62D 5/00; vêtements de sauvetage en mer B63C; vêtements de plongée B63C 11/02; combinaisons de vol B64D 10/00; vêtements spatiaux B64G 6/00; vêtements pare-balles F41H 1/02) **[2]**

17/04 . Masques

17/08 . Couvertures protectrices pour animaux

18/00 **Masques ou casques respiratoires, p.ex. pour assurer une protection contre les agents chimiques ou pour l'emploi à hautes altitudes** (A62B 17/00 a priorité; masques d'anesthésie A61M 16/06)

18/02 . Masques (masques à gaz pour animaux A62B 18/06; masques pour soudeurs A61F 9/06)

18/04 . Casques à gaz

18/06 . Masques à gaz pour animaux

18/08 . Parties constitutives des casques ou masques à gaz, p.ex. fenêtres, sangles, transmetteurs de voix, dispositifs de signalisation (œilletons pour lunettes protectrices A61F 9/02; composition des matériaux pour les fenêtres ou autres parties transparentes A62D 7/00)

18/10 . . Valves

19/00 **Cartouches à substances absorbantes pour appareils respiratoires**

19/02 . à agents oxydants

21/00 **Dispositifs pour la production d'oxygène à partir de substances chimiques pour appareils respiratoires**

23/00 **Filtres en vue de la protection des voies respiratoires** (filtres pour gaz en général B01D)

23/02 . pour appareils respiratoires

23/04 . pour abris étanches aux gaz

23/06 . Filtres nasaux

25/00 **Dispositifs d'emmagasinage d'appareils respiratoires [4]**

27/00 **Méthodes ou dispositifs pour l'essai des appareils respiratoires** (appareils d'essai d'étanchéité aux gaz en général G01M) **[4]**

29/00 **Dispositifs pour rendre inoffensifs ou écarter les agents chimiques nuisibles** (appareils respiratoires A62B 7/00; portes, fenêtres, abris étanches aux gaz E06B)

31/00 **Caissons ou cabines portables pour la protection des voies respiratoires, comprenant des dispositifs pour reconditionner l'air respirable ou pour la ventilation** (ventilation d'abris étanches aux gaz A62B 13/00; vêtements ou couvertures de protection A62B 17/00; locaux de traitement à usage médical A61G 10/00) **[4]**

33/00 **Dispositifs pour permettre aux personnes en état de mort apparente de se sauver ou d'attirer l'attention**; **Appareils pour la respiration de personnes enterrées**

35/00 **Ceintures ou harnais de sécurité**; **Equipements similaires pour limiter le déplacement du corps humain, notamment en cas de changement brusque de mouvement** (boucles A44B 11/00; accessoires pour meubles d'enfants A47D 15/00; sièges pour enfants B60N 2/24; ceintures ou harnais de sécurité dans les véhicules terrestres B60R 22/00; harnais pour parachutes B64D 17/30; harnachement dans les aéronefs B64D 25/06; fixations largables F16B) **[4]**

35/04 . comportant des dispositifs amortisseurs **[4]**

37/00 **Dispositifs, appareils ou méthodes de sauvetage non couverts par les autres groupes de la présente sous-classe**

A62C **LUTTE CONTRE L'INCENDIE** (compositions pour éteindre les incendies, emploi de produits chimiques pour éteindre les incendies A62D 1/00; pulvérisation, application de liquides ou d'autres matériaux fluides aux surfaces en général B05; systèmes d'alarme G08B, p.ex. alarmes d'incendie déclenchées par la fumée ou les gaz G08B 17/10)

Schéma général

PRÉVENTION OU LIMITATION DES INCENDIES; EXTINCTION DES INCENDIES POUR DES OBJETS OU DES ENDROITS PARTICULIERS

Prévention ou limitation 2/00

Pièges à flammes 4/00

Pour des objets ou des endroits particuliers 3/00

FABRICATION DE SUBSTANCES EXTINCTRICES AVANT L'EMPLOI 5/00

OUTILS À MAIN OU ACCESSOIRES 8/00

EXTINCTEURS PORTATIFS

Selon le principe de fonctionnement 11/00, 13/00, 19/00, 25/00

Du type havresac 15/00

En forme de pistolets ou de fusils 17/00

VÉHICULES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Véhicules terrestres 27/00

Bateaux-pompes 29/00

ÉMISSION DE SUBSTANCES EXTINCTRICES 31/00

ACCESSOIRES POUR TUYAUX 33/00

MATÉRIEL INSTALLÉ À DEMEURE 35/00

COMMANDE DES INSTALLATIONS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE 37/00

AUTRES PROCÉDÉS, MATÉRIEL OU ACCESSOIRES 39/00

2/00 **Prévention ou limitation de l'extension des incendies** (A62C 3/00 a priorité; pièges à flammes A62C 4/00) **[5]**

2/04 . Arrêt de l'alimentation en matières inflammables ou enlèvement de ces matières **[5]**

2/06 . Barrières coupe-feu **[5]**

2/08 . . Rideaux d'eau (buses A62C 31/02) **[5]**

2/10 . . Rideaux à l'épreuve du feu **[5]**

2/12 . . Coupe-feu articulés **[5]**

2/14 . . . comportant au moins deux volets **[5]**

2/16 . . . . du type à lamelles multiples s'enroulant ou se repliant **[5]**

2/18 . . Coupe-feu coulissants **[5]**

2/20 . . . à 90 degrés par rapport au plan de l'ouverture **[5]**

2/22 . . Coupe-feu avec des dispositions pour l'enlèvement d'un obstacle, p.ex. des rails, des transporteurs, avant l'obstruction de l'ouverture **[5]**

2/24 . . Mécanismes de commande ou d'actionnement **[5]**

3/00 **Prévention, limitation ou extinction des incendies spécialement adaptées pour des objets ou des endroits particuliers** (pour les réacteurs nucléaires G21C 9/04) **[5]**

3/02 . pour des zones d'embrasement, p.ex. des incendies de forêts, des feux souterrains **[5]**

3/04 . pour la poussière, pour les matériaux en balles ou en tas non compacts, p.ex. dans des silos ou des cheminées (pièges à flammes A62C 4/00) **[5]**

3/06 . pour des matériaux très inflammables, p.ex. les métaux légers, les produits du pétrole **[5]**

3/07 . dans les véhicules, p.ex. les véhicules routiers **[5]**

3/08 . . dans les avions **[5]**

3/10 . . dans les navires **[5]**

3/16 . dans les installations électriques, p.ex. chemins de câbles **[5]**

4/00 **Pièges à flammes permettant le passage du gaz et non pas celui de la flamme ou de l'onde détonante [2]**

4/02 . dans les conduites de gaz (soupapes de sûreté F16K 17/00) **[2]**

4/04 . dans les cheminées ou conduits de fumée **[2]**

5/00 **Fabrication de substances extinctrices immédiatement avant l'emploi** (buses A62C 31/02) **[5]**

5/02 . de mousse **[5]**

5/027 . . Mousse lourde **[5]**

5/033 . de gel **[5]**

<u>Outils à main</u>; **<u>Extincteurs portatifs</u>**; **<u>Extincteurs à main</u>** **[5]**

8/00 **Outils à main ou accessoires spécialement conçus pour la lutte contre l'incendie, p.ex. boîtes à outils [5]**

8/02 . Seaux ou baquets **[5]**

8/04 . Pique-feu ou batteurs à feu **[5]**

8/06 . Couvertures extinctrices **[5]**

8/08 . Ecrans **[5]**

11/00 **Extincteurs portatifs munis de pompes manuelles [5]**

13/00 **Extincteurs portatifs sous pression permanente ou mis sous pression immédiatement avant l'emploi** (A62C 11/00 a priorité) **[5]**

13/02 . où la pression de gaz est produite par réaction chimique

13/04 . . avec un réservoir d'acide séparé

13/06 . . . avec réservoir d'acide sans dispositif de fermeture

13/08 . . . avec réservoir d'acide comportant un dispositif de fermeture

13/10 . . . . avec dispositif de fermeture à couvercle mobile (couvercles ou capots à fermeture lâche pour récipients à liquides sans moyens pour assurer l'étanchéité du récipient en général B65D 51/02)

13/12 . . . . avec un dispositif de fermeture à valve

13/14 . . . avec un réservoir d'acide dont l'enveloppe est brisée par une pointe, un pointeau à vis ou un outil analogue

13/16 . . . avec un réservoir d'acide mobile susceptible d'être brisé par chute lors de l'emploi

13/18 . . . avec un réservoir d'acide susceptible d'être brisé par le choc d'un poids, p.ex. par la chute d'une masse

13/20 . . avec les produits chimiques dans un seul compartiment, p.ex. dans une cartouche

13/22 . . avec des substances incendiaires pour produire une pression de gaz

13/62 . avec un seul récipient sous pression permanente **[5]**

13/64 . . la substance extinctrice étant déchargée au moyen d'une soupape **[5]**

13/66 . la substance extinctrice et le gaz comprimé étant emmagasinés dans des récipients distincts **[5]**

13/68 . . caractérisés par les moyens pour décharger la substance extinctrice **[5]**

13/70 . . caractérisés par les moyens pour décharger le gaz comprimé **[5]**

13/72 . . caractérisés en ce que les moyens pour décharger agissent d'une façon sensiblement simultanée sur les deux récipients **[5]**

13/74 . . . le récipient de gaz comprimé étant percé ou brisé **[5]**

13/76 . Détails ou accessoires **[5]**

13/78 . . Dispositifs de suspension ou de support **[5]**

15/00 **Extincteurs essentiellement du type havresac** (havresacs, cadres de portage, armatures portées sur le corps A45F 3/00)

17/00 **Extincteurs à main essentiellement en forme de pistolets ou de fusils**

19/00 **Extincteurs à main dans lesquels la substance extinctrice est expulsée par une explosion**; **Récipients explosibles à jeter dans le foyer d'incendie**

25/00 **Extincteurs portatifs munis de pompes à moteur [5]**

<u>Véhicules de lutte contre l'incendie</u> (A62C 31/00, A62C 33/00, A62C 37/00 ont priorité; point de vue véhicule en général, voir les sous-classes appropriées des classes B60 à B64, p.ex. aéronefs destinés à la lutte contre l'incendie B64D 1/16) **[5]**

27/00 **Engins de lutte contre l'incendie montés sur roues**; **Véhicules terrestres de lutte contre l'incendie**

29/00 **Bateaux-pompes destinés à la lutte contre l'incendie ou structures flottantes analogues [5]**

31/00 **Emission de substances extinctrices** (pompes F04; tuyaux F16L)

31/02 . Buses spécialement conçues pour la lutte contre l'incendie **[5]**

31/03 . . réglables, p.ex. depuis la pulvérisation jusqu'au jet concentré ou <u>vice-versa</u> **[5]**

31/05 . . avec au moins deux sorties **[5]**

31/07 . . . pour des substances différentes **[5]**

31/12 . . pour délivrer de la mousse ou de la mousse pulvérisée
31/22 . . spécialement adaptées pour traverser les murs, les matières entassées ou analogues
31/24 . . fixées à des échelles, des perches, des tours ou autres constructions, avec ou sans têtes tournantes
31/28 . Accessoires pour dispositifs de jet, p.ex. supports

33/00 Accessoires pour tuyaux [5]
33/02 . Appareils pour le nettoyage ou le séchage des tuyaux (étuves F26B)
33/04 . Supports ou brides pour tuyaux d'incendie
33/06 . Ponts pour tuyaux ou tubes

Matériel installé à demeure (A62C 31/00, A62C 33/00, A62C 37/00 ont priorité) **[5]**

35/00 Matériel installé à demeure (pour la formation de rideaux d'eau A62C 2/08)
35/02 . avec des réservoirs pour délivrer la substance extinctrice (pour la formation de rideaux d'eau A62C 2/08)
35/04 . . Réservoirs oscillants ou basculants
35/06 . . Réservoirs se brisant ou s'ouvrant en tombant **[5]**
35/08 . . Réservoirs se brisant ou s'ouvrant sous l'action d'une charge explosive **[5]**
35/10 . . Réservoirs se brisant ou s'ouvrant sous l'action des flammes ou de la chaleur **[5]**
35/11 . . commandés par un signal émanant de la zone de danger **[5]**
35/13 . . . avec une réserve limitée de substance extinctrice **[5]**
35/15 . . . avec un système pour compléter automatiquement le remplissage du réservoir **[5]**
35/20 . Prises d'eau, p.ex. tuyaux muraux, dévidoirs muraux, armoires de branchement (prises d'eau dans les rues E03B 9/02) **[5]**
35/58 . Réseaux de conduites **[5]**
35/60 . . humides, c. à d. contenant la substance extinctrice même lorqu'ils ne sont pas utilisés **[5]**
35/62 . . secs, c. à d. vides de substance extinctrice lorsqu'ils ne sont pas utilisés **[5]**
35/64 . . sous pression **[5]**
35/66 . . . Accélérateurs **[5]**
35/68 . . Détails, p.ex. de conduites ou de systèmes de soupapes (soupapes en général F16K) **[5]**

37/00 Commande des installations de lutte contre l'incendie (dispositifs thermosensibles G01K) **[5]**
37/08 . comprenant une tuyère comportant un détecteur, ou servant elle-même de détecteur, c. à d. têtes d'arrosage indépendantes **[5]**
37/09 . . télescopique ou réglable **[5]**
37/10 . . Moyens de déchargement, p.ex. déchargés électriquement **[5]**
37/11 . . . thermosensibles **[5]**
37/12 . . . . à fusibles **[5]**
37/14 . . . . à récipients susceptibles de se briser **[5]**
37/16 . . . . à barres de dilatation **[5]**
37/20 . . Remise à l'état initial après usage; Outils à cet effet **[5]**
37/21 . . . automatique **[5]**
37/36 . le signal de déclenchement étant émis par un détecteur distinct de la tuyère **[5]**
37/38 . . par le détecteur et par le déclencheur, p.ex. une soupape, qui se trouvent tous les deux dans la zone de danger **[5]**
37/40 . . . avec une liaison électrique entre le détecteur et le déclencheur **[5]**
37/42 . . . avec une liaison mécanique entre le détecteur et le déclencheur, p.ex. des bielles, des leviers **[5]**
37/44 . . le détecteur seul étant dans la zone de danger **[5]**
37/46 . . Structure du déclencheur **[5]**
37/48 . . . Déclencheurs thermosensibles **[5]**
37/50 . Dispositifs d'essai ou d'indication pour déterminer l'état de marche de l'installation **[5]**

39/00 Procédés, matériel ou accessoires pour la lutte contre l'incendie, non prévus dans les groupes A62C 2/00 à A62C 37/00

A62D MOYENS CHIMIQUES POUR ÉTEINDRE LES INCENDIES; PROCÉDÉS POUR RENDRE LES SUBSTANCES CHIMIQUES NUISIBLES INOFFENSIVES OU MOINS NUISIBLES EN EFFECTUANT UN CHANGEMENT CHIMIQUE; COMPOSITION DES MATÉRIAUX POUR REVÊTEMENTS OU VÊTEMENTS PROTECTEURS CONTRE LES AGENTS CHIMIQUES NUISIBLES; COMPOSITION DES MATÉRIAUX POUR LES PARTIES TRANSPARENTES DES MASQUES À GAZ, APPAREILS RESPIRATOIRES, SACS OU CASQUES RESPIRATOIRES; COMPOSITION DES SUBSTANCES CHIMIQUES UTILISÉES DANS LES APPAREILS RESPIRATOIRES

Note

Les procédés utilisant des enzymes ou des micro-organismes afin de
(i) libérer, séparer ou purifier un composé ou une composition préexistants ou de
(ii) traiter des textiles ou nettoyer des surfaces solides de matériaux
sont en outre classés dans la sous-classe C12S. **[5]**

1/00 Compositions pour éteindre les incendies; Emploi de produits chimiques pour éteindre les incendies (peintures ignifuges C09D 5/18; substances ignifugeantes C09K 21/00)
1/02 . contenant ou produisant une phase gazeuse, p.ex. de la mousse (A62D 1/06, A62D 1/08 ont priorité) **[3]**
1/04 . . caractérisées par le stabilisant de mousse **[3]**
1/06 . contenant des composants produisant du gaz par réaction chimique **[3]**
1/08 . contenant des liquides volatils ou chargés de gaz **[3]**

3/00 Procédés pour rendre les substances chimiques nuisibles inoffensives ou moins nuisibles en effectuant un changement chimique dans les substances (incinération de gaz nocifs F23G 7/06)

5/00 Composition des matériaux pour revêtements ou vêtements protecteurs contre les agents chimiques nuisibles

7/00 Composition des matériaux pour les parties transparentes des masques à gaz, appareils respiratoires, sacs ou casques respiratoires

7/02 **.** Couches antibuée empêchant la formation de gouttes d'eau ou de givre (substances minimisant l'adhérence de l'eau ou du givre sur des surfaces C09K 3/18)

9/00 Composition des substances chimiques utilisées dans les appareils respiratoires (production de composés dégageant de l'oxygène en général, procédés pour la production d'oxygène par voie chimique en général C01B 13/00, C25B 1/02)